



Ville de Lévis

**RAPPORT SUR LA  
SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA VILLE DE LÉVIS**

présenté par le maire,  
monsieur Gilles Lehouillier

Le 16 novembre 2015

Mesdames, Messieurs les membres du conseil,

Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration sur la situation financière de la Ville de Lévis est présentée conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant l'adoption du budget par le conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédent celui de l'année en cours, l'exercice de l'année en cours et celui relatif à l'année à venir.

Afin de satisfaire à cette obligation, je vous entretiendrai des éléments suivants :

- le rapport financier 2014, le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général;
- les indications préliminaires quant aux états financiers 2015;
- le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017;
- les orientations générales du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;
- les orientations générales du budget 2016.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dépose à l'**annexe A** le détail des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou supramunicipal.

Enfin, toujours en vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose en annexe les deux listes suivantes :

- **annexe B :** liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis mon dernier rapport sur la situation financière de la Ville;
- **annexe C :** liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

## LE RAPPORT FINANCIER 2014

---

Le rapport financier 2014, préparé par le trésorier de la Ville, a été déposé au conseil de ville le 19 mai 2015. Celui-ci était accompagné d'un rapport sans réserve de l'auditeur indépendant (Malette) et d'une réserve par l'auditeur mandaté pour agir à titre de vérificateur général (Raymond Chabot Grant Thornton) en raison de la comptabilisation des paiements de transferts à recevoir du gouvernement du Québec. À l'exception de cet élément, les états financiers consolidés donnaient, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets (sa dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### A) Les résultats et les excédents de fonctionnement

Les opérations municipales de 2014 se sont soldées par un excédent de fonctionnement de 8,4 M\$, composé de revenus nets additionnels de 4,3 M\$ et de dépenses nettes moindres de 4,1 M\$. Cet excédent de 8,4 M\$ représentait 3,6 % du budget global de 231,5 M\$.

Au 31 décembre 2014, l'excédent de fonctionnement affecté s'élevait à 5,6 M\$ et l'excédent de fonctionnement non affecté totalisait 11,4 M\$ pour un total de 17 M\$. De cet excédent de fonctionnement non affecté de 11,4 M\$, un montant de 3 M\$ a été utilisé au cours de l'année 2015 laissant un solde inutilisé à ce jour de 8,4 M\$.

L'utilisation du montant de 3 M\$ se détaille comme suit :

- Renflouement de diverses réserves financières 2 M\$
- Dépenses non récurrentes 1 M\$

## B) L'endettement

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2014 se chiffrait à 367 M\$, en hausse de 28 M\$ par rapport à la même date l'an passé. Toutefois, il importe de mettre ce montant en relief avec nos actifs :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	Variation
• Valeur nette de nos immobilisations	905 M\$	863 M\$	42 M\$
• Endettement total net à long terme	367 M\$	339 M\$	28 M\$
• Valeur nette	538 M\$	524 M\$	14 M\$

En 2013, la Ville s'est dotée d'une politique de gestion de la dette dans laquelle le conseil municipal avait inscrit son intention de viser à demeurer sous la moyenne de certains ratios cibles en se comparant aux 10 grandes villes du Québec en fonction du profil financier produit annuellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

En 2015, les membres du comité des finances et des ressources humaines ont effectué une réflexion sur la pertinence de se comparer à de très grandes villes comme Montréal (une métropole), Québec (une capitale) et trois autres grandes villes (Laval, Longueuil et Gatineau) dont la population dépasse 200 000 habitants. Lors de nos exercices de comparaison à l'interne, la Ville de Lévis (près de 143 000 habitants) se compare constamment à des villes similaires dont la population oscille entre 100 000 et 200 000 habitants, soit Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières. Les membres du comité des finances et des ressources humaines ont récemment recommandé de se comparer à ces quatre autres villes comparables.

Ainsi, la politique révisée stipulera que le conseil municipal vise à demeurer sous les ratios cibles suivants :

- un ratio de l'endettement total net à long terme sur la richesse foncière uniformisée sous la moyenne des cinq grandes villes comparables de moins de 200 000 habitants;
- un endettement total net à long terme par unité d'évaluation demeurant sous la moyenne des cinq grandes villes comparables de moins de 200 000 habitants;
- un service de dette à la charge de l'organisme municipal n'excédant pas 20 % de ses revenus totaux.

Depuis plusieurs années, nous surveillons de près l'évolution du ratio d'endettement (367 M\$) sur la richesse foncière uniformisée (16 milliards de dollars). Comme mentionné précédemment, nous souhaitons le maintenir sous la moyenne des cinq grandes villes comparables du Québec. Au cours des trois dernières années, ce ratio a évolué de la façon suivante :

	Notre ratio*	Moyenne des cinq grandes villes
• au 31 décembre 2012 :	2,26 %	3,03 %
• au 31 décembre 2013 :	2,25 %	2,99 %
• au 31 décembre 2014 :	2,29 %	2,93 %

Le deuxième ratio cible, soit l'endettement par unité d'évaluation, a évolué comme suit :

	Notre ratio*	Moyenne des cinq grandes villes
• au 31 décembre 2012 :	5 753 \$	7 227 \$
• au 31 décembre 2013 :	6 184 \$	7 524 \$
• au 31 décembre 2014 :	6 611 \$	7 670 \$

\* Données provenant du profil financier produit par le MAMOT.

Enfin, le troisième ratio cible requiert que le service de dette n'excède pas 20 % de nos revenus. Ce ratio a évolué de la façon suivante :

Part du service de dette sur le budget	
• en 2013	17,5 %
• en 2014	17,7 %
• en 2015	17,6 %

Au-delà de ces ratios, nous sommes conscients que nous devons continuer d'investir de façon importante afin d'assurer la pérennité de nos infrastructures municipales et de favoriser le développement économique sur notre territoire.

## **LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS 2015**

---

Le rapport semestriel du trésorier sur les revenus et dépenses de la Ville sera déposé ce soir au conseil. Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses comptabilisés au 30 septembre 2015 ainsi que ceux projetés au 31 décembre 2015. L'excédent de fonctionnement anticipé est de 7,1 M\$ sur un budget de 237,9 M\$, soit 3 %. Il est le fruit de revenus nets additionnels de l'ordre de 2,1 M\$ et de dépenses nettes moindres de 5,0 M\$.

Au chapitre des revenus, les droits sur les mutations immobilières, les taxes et les paiements tenant lieu de taxes nous permettent d'envisager des revenus additionnels de 1,7 M\$ sur un total de 2,1 M\$, lesquels constituent un écart de 0,9 % du budget total.

Au chapitre des dépenses, des économies à l'égard de la masse salariale et des frais de financement ont permis de dégager un montant de 4,2 M\$ sur un total de 5,0 M\$ de dépenses moindres, lequel constitue un écart de 2,1 % du budget total.

## LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

---

Les programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des trois dernières années ont évolué de la façon suivante :

	Dépenses brutes	Subventions et autres	Emprunts nets
• PTI 2013-2014-2015	490 M\$	149 M\$	341 M\$
• PTI 2014-2015-2016	252 M\$	80 M\$	172 M\$
• PTI 2015-2016-2017	307 M\$	128 M\$	179 M\$

Le PTI pour les années 2015, 2016 et 2017 prévoyait donc des investissements de 307 M\$, dont 179 M\$ (58 %) financés par des emprunts à long terme. Afin d'atteindre l'équilibre du financement, le solde de 128 M\$ est composé de projets financés notamment par des subventions gouvernementales, par le fonds de roulement, par des contributions de promoteurs, par la réserve financière pour le développement du territoire, par le fonds réservé pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques, par le fonds réservé pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que par l'excédent de fonctionnement non affecté.

En 2015, des projets étaient prévus pour un montant brut de 97 M\$ avec des emprunts nets de 60 M\$. Grâce à un suivi rigoureux au cours de l'année, les dépenses en immobilisations de 2015 devraient se terminer par des investissements bruts estimés à 73 M\$ dont près de 49 M\$ d'emprunts nets, le solde étant absorbé

par les subventions gouvernementales, le fonds de roulement ainsi que d'autres sources de financement ne requérant pas d'emprunt à long terme.

Parmi les plus importants, j'aimerais signaler les projets en cours de réalisation pour 2015 :

- |   |          |
|---|----------|
| • Aménagement du secteur de la traverse   | 16,7 M\$ |
| • Réfection de pavage et bordure de trottoirs   | 12,0 M\$ |
| • Développement dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest<br>(augmentation de la capacité de l'usine de traitement d'eau de Charny et mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées – station d'épuration Saint-Nicolas) | 6,3 M\$  |
| • Réfection complète de rues, incluant voirie, aqueduc ou égout   | 5,0 M\$  |
| • Développement de logements sociaux et communautaires  | 2,5 M\$  |
| • Augmentation de la capacité des conduites d'égout dans l'ouest du secteur Saint-Romuald   | 2,2 M\$  |
| • Construction d'une caserne incendie dans le secteur Pintendre   | 1,9 M\$  |
| • Aménagement de parcs urbains <sup>1</sup><br>(parc de la Rivière-Étchemin et infrastructure d'accueil de la future réserve écologique Grande-Plée-Bleue)  | 1,2 M\$  |
| • Remplacement d'aqueduc sous la rivière Chaudière (secteur Charny vers secteur Saint-Rédempteur)   | 0,7 M\$  |

---

<sup>1</sup> À titre informatif, le projet de réseau des grands parcs urbains de Lévis inclut : Parc linéaire Le Grand Tronc, Parc des Chutes-de-la-Chaudière, Éco-parc de la Chaudière, Parc Valéro Les Écart, Parcours des Anses, Les sentiers récréatifs Saint-Nicolas, Parc de la rivière Étchemin, Parc de la Pointe-de-la-Martinière, La Grande-Plée-Bleue, La ferme Chapais

Au cours des prochaines années, pour soutenir l'élan dynamique de Lévis, nous avons l'intention de maximiser les subventions gouvernementales pour les réalisations de nos projets.

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PTI 2016-2017-2018**

---

Nous déposerons le 14 décembre prochain un PTI composé de projets priorités dans la continuité de la réfection et de la mise aux normes des équipements et des infrastructures. Tout comme l'an dernier, notre priorité se résume en un mot : INFRASTRUCTURES. Tout en améliorant l'ensemble des réseaux municipaux, ces investissements généreront des gains d'efficacité de même qu'un impact favorable sur la sécurité des personnes et des biens. Une attention particulière sera apportée à la réalisation de projets générateurs de revenus.

Il nous est déjà permis d'identifier certains projets qui marqueront l'année 2016. Ce programme triennal d'immobilisations maintient la cadence initiée en 2015 relativement aux investissements numéro un de la Ville de Lévis, soit la mise à niveau de nos infrastructures, ainsi qu'à l'achèvement des grands projets déjà en cours. En voici quelques exemples :

- Le maintien du niveau d'investissement au programme de réfection des rues et des trottoirs à 12 M\$, montant doublé en 2015 par rapport à 2013;
- L'interconnexion des réseaux cyclables entre les secteurs de la ville;
- Les travaux d'aménagement du parc de la Rivière-Étchemin;
- La poursuite du partenariat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le développement de logements abordables;

- L'interconnexion du réseau d'aqueduc des secteurs Saint-Romuald et Charny;
- L'achèvement des travaux entamés pour le réaménagement du secteur de la traverse (incluant la réfection et la revitalisation de la rue Saint-Laurent);
- La finalisation des travaux de construction d'une caserne incendie dans le secteur Pintendre.

Par ailleurs, les projets suivants figurent toujours en tête des priorités et devraient débiter au cours des trois prochaines années :

	Projets évalués
• Complexe aquatique multifonctionnel	27 M\$
• Lien routier et saut-de-mouton dans le secteur Saint-Rédempteur	22 M\$
• Prolongement du boulevard Étienne-Dallaire Est et de la rue Saint-Omer	19 M\$

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2016**

---

Pour la troisième année consécutive, la planification budgétaire est devenue un exercice continu et permanent qui permet au conseil municipal la mise en place d'orientations et d'objectifs de réalisation axés sur les résultats en collaboration avec l'ensemble du personnel. Le processus budgétaire 2016 a été amorcé en janvier 2015. Les membres du comité des finances et des ressources humaines ont recommandé des paramètres budgétaires, lesquels ont reçu l'aval du comité exécutif. Toutes les directions ont préparé leur proposition budgétaire 2016 en tenant compte de ces paramètres budgétaires.

## A) Les tendances liées aux revenus

La Ville de Lévis continue sa lancée des dernières années par la croissance de sa richesse foncière uniformisée (RFU). Entre 2012 et 2015, la RFU de Lévis a augmenté de 22,8 % pour passer de 13,7 milliards de dollars à 16,8 milliards de dollars, ce qui la place au tout premier rang des 10 grandes villes du Québec au cours de cette période (la moyenne étant de 17,5 %). Cette croissance nous permet d'anticiper de nouveaux revenus de taxes du même ordre de grandeur que l'an dernier.

### **Le pacte fiscal**

L'an dernier, nous avons dû composer avec l'annonce, par le gouvernement du Québec, d'un pacte fiscal transitoire visant un retour à l'équilibre budgétaire. Pour Lévis, cela a signifié un manque à gagner de 3,1 M\$, soit 1,2 % du budget total de la Ville et de ses organismes. Pour ne pas augmenter davantage le fardeau fiscal de ses contribuables en 2015, la Ville a retenu les trois mesures suivantes :

- Réduction du programme triennal d'immobilisations 1,1 M\$
- Réduction de sa masse salariale 1,0 M\$
- Utilisation de l'excédent de fonctionnement non affecté 1,0 M\$

Malgré le maintien des compressions de 300 M\$ pour l'ensemble du Québec, le nouveau pacte fiscal est porteur d'avenir. Je me réjouis de cette nouvelle entente qui accorde aux villes plus de latitude et d'autonomie en ce qui concerne la gestion de leur territoire. Quant aux pouvoirs acquis dans la négociation des conditions de travail, j'estime que ces nouveaux outils ne changeront en rien la relation entre la Ville et son personnel.

Le groupe de travail sur la simplification des redevances des municipalités au gouvernement estime que des milliers d'heures sont gaspillées chaque année en communications échangées entre des fonctionnaires municipaux et provinciaux. À Lévis, le gaspillage d'heures est estimé à 25 000 par année.

## **B) Les grands objectifs liés aux dépenses**

Le budget des dépenses tiendra compte des éléments suivants :

- L'indexation des dépenses uniquement si elles sont rattachées aux clauses d'indexation contractuelle;
- Le maintien à 400 000 \$ de l'objectif de récupération lié à des gestes d'efficience et d'efficacité;
- Le maintien à 500 000 \$ de l'objectif de récupération dans la masse salariale;
- Le maintien du nombre d'employés par 1 000 habitants sous la moyenne des cinq grandes villes comparables (notre ratio : 8,51 EPA par 1 000 habitants, la moyenne : 8,89);
- Le renouvellement, dans le respect du cadre financier de la Ville, de l'ensemble de nos ententes de travail avec notre personnel;
- L'ajout des coûts liés au schéma de couverture de risques en lien avec la construction d'une nouvelle caserne incendie dans le secteur Pintendre;
- L'intégration des coûts de location du nouvel aréna de deux glaces ouvert en septembre 2015;

- Pour une troisième année consécutive, la bonification de 500 000 \$ de l'enveloppe dédiée au transport en commun;
- Le maintien, voire l'augmentation si possible, de l'enveloppe de 2 M\$ pour le budget des immobilisations payées comptant (au budget 2015, cette enveloppe était passée de 400 000 \$ à 2 M\$);
- Le respect de la part du service de dette sous la barre des 20 % tel que requis dans notre politique de gestion de la dette;
- Le maintien de la quantité et de la qualité des services offerts à la population.

#### **C) Le budget 2016**

Le comité des finances et des ressources humaines examine actuellement une proposition budgétaire et fera sous peu sa recommandation au comité exécutif qui en effectuera une analyse détaillée. Une recommandation sera acheminée au conseil municipal en vue de l'adoption du budget 2016 lors de la séance du conseil du 14 décembre prochain.

#### **D) L'étalement du paiement du compte de taxes en 12 versements**

Depuis 2011, la Ville de Lévis est la première ville au Québec à offrir à tous ses contribuables la possibilité de payer leur compte de taxes en 12 versements sans frais ni intérêt. Cette attente exprimée par la population s'est vite intégrée au quotidien des gens. C'est 85 % des transactions qui sont effectuées par paiement préautorisé ou par Internet.

## CONCLUSION

---

Encore une fois en 2015, la ville de Lévis s'est illustrée à de nombreuses reprises pour sa qualité de vie et son attractivité. En février dernier, Lévis se classait au 2<sup>e</sup> rang des villes québécoises où il fait bon de vivre en famille<sup>2</sup>. Quelques mois plus tard, notre ville se distinguait à nouveau en obtenant le premier rang au Québec et le 4<sup>e</sup> rang au Canada des villes de plus de 100 000 habitants offrant la meilleure qualité de vie<sup>3</sup>. Soyons fiers de ces reconnaissances qui dressent un portrait enviable de notre ville partout au pays.

Dans les années à venir, nous miserons sur la réalisation de projets découlant directement des priorités de nos citoyennes et de nos citoyens. L'écoute de vos besoins et de vos préoccupations sera ainsi mise à l'avant-plan au sein de notre vision de développement, et ce, toujours avec un souci constant de développer notre économie et de favoriser la création de notre richesse foncière. Tout comme l'an dernier, je réitère l'importance d'assurer le maintien d'une fiscalité compétitive qui permettra à Lévis de demeurer dans le peloton de tête des grandes villes du Québec.

---

<sup>2</sup>PUBLIMAIISON (3 février 2015). « Les meilleures villes du Québec pour les familles », <http://blog.publimaison.ca/fr/meilleures-villes-quebec-familles/>

<sup>3</sup>MONEYSSENSE (1<sup>er</sup> juin 2015) « Canada's Best Places to Live 2015 », <http://www.moneysense.ca/canadas-best-places-to-live-2015-full-ranking/>

Huitième ville en importance au Québec, Lévis est reconnue pour le milieu de vie attrayant qu'elle propose à celles et ceux qui choisissent de s'y établir. Dans un processus constant de consultation et afin de maintenir les plus hauts standards en termes de qualité de vie pour notre population, nous poursuivrons nos efforts de mise à jour de nos équipements sportifs et culturels, nous continuerons de développer nos grands parcs urbains et nous réaliserons l'interconnexion de notre réseau cyclable.

Dans quelques semaines, le temps sera venu de vous dévoiler notre bilan de mi-mandat. Vous aurez l'occasion de le constater, notre ville s'est démarquée une fois de plus par son dynamisme renouvelé ainsi que par la réalisation de projets porteurs, à l'image de notre communauté.

### **Plus rapide, plus agile et plus efficace**

En mai 2014, nous annonçons notre volonté d'être plus rapide, plus agile et plus efficace. C'est ainsi que nous avons créé le Bureau de projets et jeté les bases d'une nouvelle stratégie de développement résidentiel, commercial et industriel. Le temps était venu d'entreprendre un changement majeur dans la gestion de notre urbanisation, et ce, pour le plus grand bénéfice de nos citoyennes et de nos citoyens.

Dans les derniers mois, nous avons redoublé d'efforts afin d'améliorer le développement de l'ensemble de notre territoire. Plusieurs annonces récentes confirment les résultats de ces efforts, tels que la réorganisation des services

d'urbanisme, l'implantation future d'un réseau de transport en commun ultra-efficace et l'élaboration de programmes particuliers d'urbanisme (PPU). Nous pouvons aujourd'hui être fiers de ce que nous avons accompli. La Ville de Lévis possède maintenant une vision très claire du développement efficace et harmonieux de son territoire.

Nous avons par ailleurs fait un pas de géant en ce qui concerne l'amélioration et l'accélération de nos processus. La Ville de Lévis s'est résolument engagée dans une planification rigoureuse axée sur le développement durable en se dotant de plans directeurs (aqueduc, égouts, assainissement des eaux) et de plans de gestion des milieux naturels et des cours d'eau. Dans la même optique, le conseil municipal a également concrétisé sa décision de rendre le programme triennal d'immobilisations (PTI) plus fidèle à la réalité de la ville, un programme consacré à 88 % à la pérennité et au renouvellement de ses infrastructures.

Pour que le développement de son territoire soit profitable, notre Ville doit impérativement assumer son leadership en établissant ses priorités de développement. Dans le domaine du transport, nous travaillerons sur deux fronts, soit l'amélioration de notre réseau routier et le développement du service rapide par bus (SRB) en collaboration étroite avec la Ville de Québec. Parmi les grands projets liés à l'amélioration de notre réseau routier, se trouvent ceux de l'échangeur Lagueux, de l'échangeur Kennedy, de l'intersection Claude-Jutra, du viaduc du secteur Saint-Rédempteur, du réaménagement du boulevard Guillaume-Couture et du prolongement des rues Saint-Omer et Étienne-Dallaire.

De plus, tel que mentionné précédemment, en vue d'assurer le maintien de la qualité de vie sur le territoire, nous poursuivons actuellement la mise à niveau des complexes sportifs tels que le Complexe 2 glaces Honco récemment inauguré dans le secteur Saint-Romuald. Par ailleurs, nous poursuivons également le projet d'aménager 10 grands parcs urbains qui définiront encore davantage l'attractivité de notre milieu de vie et inciteront certainement les familles à s'établir chez nous. Enfin, dans les prochaines années, nous compléterons l'interconnexion des réseaux cyclables débutée en 2015, avec entre autres dès 2016, l'aménagement du parc linéaire le long de la rivière Etchemin.

Une vision de développement ambitieuse se dessine pour la ville de Lévis. Afin d'assurer le succès de ce grand projet, il faut désormais maximiser l'utilisation du sol, des équipements et des services publics et privés, ainsi que faciliter les déplacements. La Ville adhère donc à un modèle d'urbanisation conçu de façon à réduire les distances de déplacement et à favoriser les grands axes urbains. Le concept consiste à créer des pôles de développement denses, comprenant une diversité d'usages, et de relier ces pôles par des grands axes urbains à haut niveau de service.

Mon équipe et moi sommes fiers de prendre part, à vos côtés, au développement de cette vision pour notre ville. Soyons fiers de ce que nous avons bâti dans la dernière année. Mais surtout, prenons part tous ensemble à l'établissement de balises claires qui nous permettront de façonner un avenir prometteur pour notre belle ville !

Je vous remercie de votre appui.

Gilles Lehouillier

Maire de Lévis

## ANNEXE A

### Rémunération et allocation des membres du conseil pour 2015

---

Sommes payables par la Ville de Lévis :

#### **Conseil**

Maire (pour l'ensemble de ses fonctions – Ville et organismes)	140 333 \$
Conseillères et conseillers (15)	30 621 \$
Maire suppléant	5 614 \$

#### **Comité exécutif**

Vice-président	56 835 \$
Membres du comité (4)	51 222 \$

#### **Présidents d'arrondissements**

Arrondissement Desjardins	28 768 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est	28 768 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	28 768 \$

#### **Allocation de dépenses**

50 % de la rémunération jusqu'à un maximum de	15 976 \$
---	-----------

**Intégration avec la rémunération reçue de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière et de la Société de transport de Lévis**

La rémunération totale et l'allocation de dépenses d'un membre du conseil sont réduites d'un montant égal à la rémunération et à l'allocation de dépenses qu'il ou elle reçoit pour l'exercice d'une fonction au sein de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière ou de la Société de transport de Lévis, sauf dans le cas du membre du conseil qui occupe la fonction de président de la Société de transport de Lévis.

Somme payable par la Société de transport de Lévis :

**Conseil d'administration**

Président	28 768 \$
-----------	-----------

## **ANNEXE B**

**Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis.**

---

## **ANNEXE C**

**Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.**

---

Tel que spécifié à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, ces deux listes doivent indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Vous trouverez donc tous ces renseignements aux listes jointes à la présente.